

La Communauté marocaine en Italie

RAPPORT ANNUEL



20
25

20

LA COMMUNAUTÉ MAROCAINE EN ITALIE

377.554

Ressortissants
en séjour
régulier

1 au 31 décembre
2024



55,2%



44,8%



21,7%
mineurs

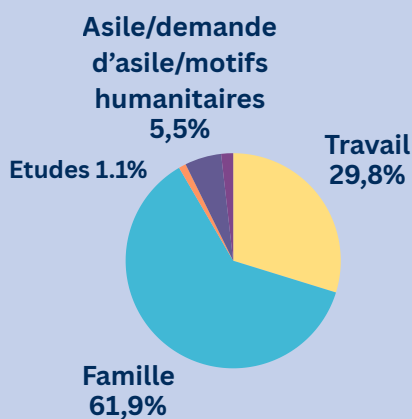
25.776

Arrivées en 2024

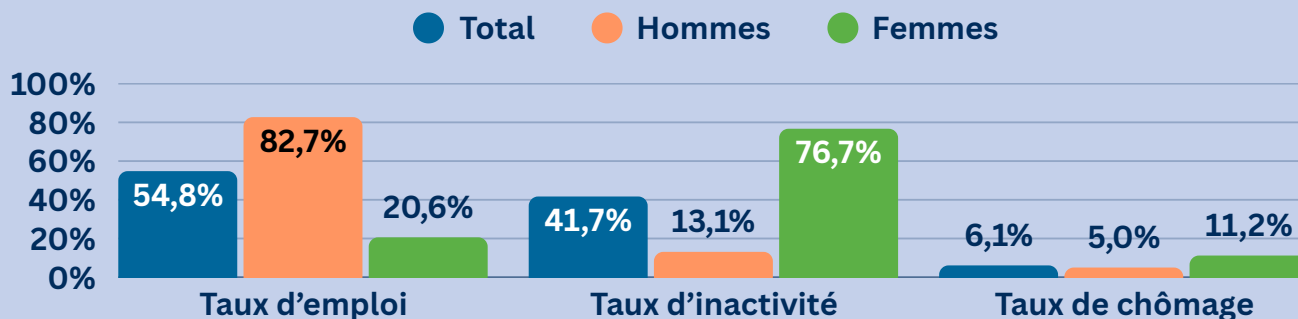


52,5%
pour raisons
familiales

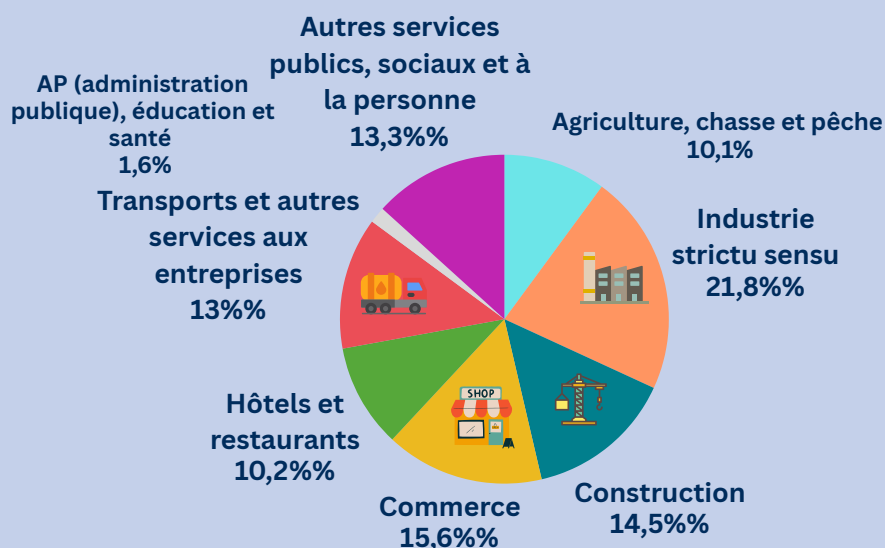
PERMIS DE SÉJOUR TEMPORAIRES



61,5%
Résidents de
longue durée



SECTEURS D'ACTIVITÉ



56.404

entreprises
individuelles

14,4%
du total des entreprises
hors UE

1^{re} nationalité

62,5%

des
entreprises
marocaines
dans le
Commerce



Le contexte d'origine

par la Banque Mondiale

Cadre macro-économique

Dans la période 2015–2024, l'économie marocaine a affiché une dynamique de croissance modérée, avec un taux moyen annuel du PIB de 1,4%. L'emploi a également progressé, bien qu'à un rythme plus modéré (+0,7% par an), ce qui s'est traduit par une augmentation globale de quelque 660 000 emplois dans la période prise en compte.

Dynamiques démographiques et marché du travail

Avec une population d'environ 38,4 millions d'habitants, le Maroc est le deuxième pays le plus peuplé du Maghreb. Les deux tiers des résidents se situent dans la tranche d'âge active (15–64 ans), tandis que 16% sont des jeunes de 15 à 24 ans. Selon les projections, la population totale augmentera de 14% à l'horizon 2050, soit 5 millions de personnes supplémentaires, ce qui entraînera une progression modérée de la population potentiellement active. Cette évolution démographique s'accompagne d'un affaiblissement progressif des indicateurs du marché du travail. Au cours des dix dernières années, le taux de chômage a légèrement fléchi, mais cette dynamique ne reflète pas nécessairement une amélioration de la capacité d'absorption du marché de l'emploi. En effet, dans la même période, le ratio entre le taux d'emploi et la population en âge de travailler a diminué de 3,3 points de pourcentage (de 43,4% en 2014 à 40,1% en 2024), alors que le taux d'inactivité a augmenté de 4 points de pourcentage. Cette combinaison d'indicateurs semble indiquer que la réduction du chômage est en grande partie attribuable à une diminution de la population active, avec une part croissante de personnes qui quittent le marché du travail. L'augmentation de l'inactivité et la diminution du ratio emploi/population indiquent en effet que la croissance de l'emploi ne progresse pas à un rythme suffisant pour compenser l'expansion démographique du pays.

Caractéristiques sociales

Le Maroc a une population à majorité musulmane. L'arabe est la langue officielle avec le tamazight (forme parlée du berbère), tandis que le français est souvent utilisé dans les contextes professionnels. Les niveaux d'instruction et d'alphabétisation sont en constante amélioration: le taux d'alphabétisation a en effet atteint 77%. Le taux de participation à l'enseignement supérieur^[1] s'établit à 48% et ne cesse d'augmenter, affichant une tendance positive surtout chez les femmes (de 25% en 2014 à 52% en 2023, dernière donnée disponible).

En dépit de ces progrès, les investissements dans l'éducation et la santé ne se sont pas encore traduits par une pleine consolidation du capital humain. D'après la Banque mondiale, en 2020, l'Indice de Capital humain était de 50%^[2], ce qui signifie qu'un enfant né aujourd'hui ne pourra atteindre que 50% de son potentiel productif dans des conditions de santé optimale et avec une instruction de qualité.

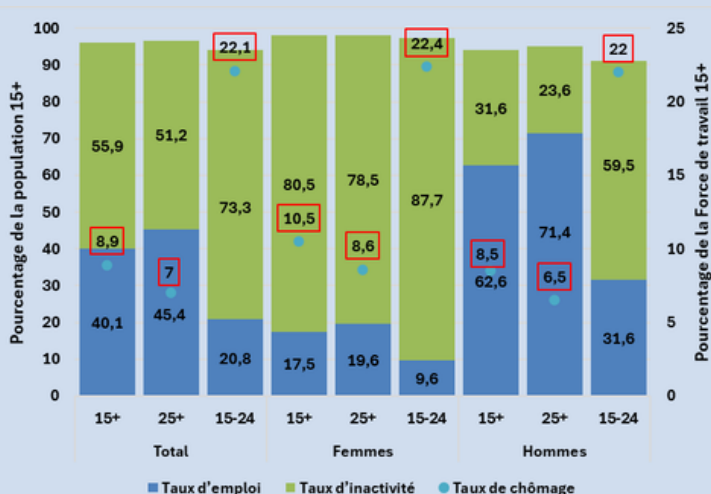
Qualité de l'emploi et inégalités de genre et générationnelles

Outre la diminution du rapport entre actifs et population en âge de travailler, la qualité de l'emploi au Maroc présente une autre contrainte structurelle. Près des deux tiers de la population en emploi se concentrent dans des secteurs à basse productivité et à forte proportion de travail informel — notamment agriculture (30%), commerce (21%) et bâtiment (12%); un travailleur sur trois est indépendant ou aide familial, catégories généralement plus vulnérables du point de vue économique.

[1] Calculé comme rapport entre le nombre total d'étudiants inscrits et la population d'âge universitaire

[2] L'indice de capital humain est un indicateur composite calculé en combinant le produit de trois indicateurs: taux de survie infantile (jusqu'à 5 ans), éducation et santé.

Graphique 1 - Panorama du marché du travail au Maroc: indicateurs clés



Source: Elaboration de la Banque mondiale d'après des données ILOSTAT <https://ilostat.ilo.org/data/>

Qualité de l'emploi et inégalités de genre et générationnelles

Outre la diminution du rapport entre actifs et population en âge de travailler, la qualité de l'emploi au Maroc présente une autre contrainte structurelle. Près des deux tiers de la population en emploi se concentrent dans des secteurs à basse productivité et à forte proportion de travail informel — notamment agriculture (30%), commerce (21%) et bâtiment (12%); un travailleur sur trois est indépendant ou aide familial, catégories généralement plus vulnérables du point de vue économique.

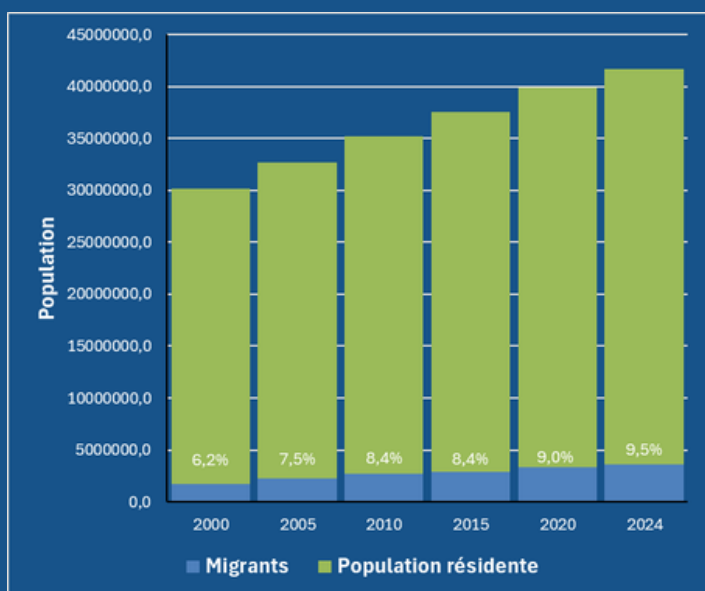
Dynamiques migratoires

La capacité limitée de l'économie marocaine à générer de l'emploi se reflète également dans les dynamiques migratoires. L'émigration continue à représenter un phénomène structurel du contexte socio-économique national. Au cours des vingt dernières années, le nombre de ressortissants marocains résidant à l'étranger a augmenté de 58%, passant de près de 3 millions en 2005 à environ 3,6 millions en 2024, soit 9,5% de la population totale.

La mobilité vers l'étranger demeure fortement orientée vers l'Europe: en 2024, l'Espagne était la première destination (30%), suivie de la France (29%) et de l'Italie (13%).

L'intensification des flux migratoires reflète, d'un côté, la force des réseaux migratoires déjà consolidés, qui continuent à réduire les coûts et les barrières à l'émigration; de l'autre, les difficultés persistantes du marché du travail intérieur à garantir des opportunités d'emploi stables et de qualité, notamment pour les jeunes et les travailleurs les moins qualifiés.

Graphique 2 - Stock d'émigrés marocains (% de la population totale)



Source: Elaboration de la Banque mondiale d'après des données UNDESA: <https://www.un.org/development/desa/pd/global-migration-database>

Caractéristiques socio-démographiques ⁵

Evolution de la présence immigrée

Tableau1 – Citoyens non communautaires en séjour régulier. Principaux indicateurs (données au 31 décembre 2024)

Pays	Incidence féminine v. %	Incidence Mineurs v. %	Total v.a.	Variation 2024/2023 v. %	Incidence résidents de longue durée v. %	Nouveaux permis de séjour 2024 v.a.
Ukraine	75,00%	17,70%	392.389	1,70%	43,20%	13.505
Maroc	44,80%	21,70%	377.554	1,50%	61,50%	25.776
Albanie	49,20%	21,10%	360.965	0,40%	54,20%	24.430
Chine	50,60%	19,30%	288.661	8,10%	65,00%	7.965
Bangladesh	23,30%	14,50%	195.523	16,90%	41,70%	28.045
Égypte	28,80%	24,60%	175.236	9,40%	48,30%	20.217
Inde	40,60%	16,30%	159.618	4,30%	51,50%	16.907
Philippines	57,80%	14,70%	145.694	-0,40%	71,60%	2.334
Pakistan	22,80%	14,60%	159.680	13,20%	40,60%	17.217
Tunisie	36,70%	20,80%	112.486	12,80%	53,90%	15.016
Nigéria	43,30%	26,30%	107.738	12,10%	32,00%	7.288
Pérou	57,80%	17,10%	106.409	11,30%	49,60%	14.298
Sri Lanka	46,90%	18,50%	104.423	6,30%	66,80%	5.969
Sénégal	26,20%	15,50%	103.818	7,00%	58,90%	6.033
Moldavie	68,00%	14,30%	89.693	-6,80%	83,20%	2.178
Équateur	56,20%	16,50%	53.337	-3,80%	73,40%	2.221
Total non communautaires	48,00%	17,30%	3.810.74	5,60%	52,80%	290.119

Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données ISTAT

La communauté marocaine, historiquement une des plus nombreuses en Italie, compte **377.554 personnes en séjour régulier** en Italie au 31 décembre 2024, soit une hausse de 60% au cours des vingt dernières années: de 235.012 présences en 2005 à plus de 377 000. Au cours de la dernière année, on a relevé en particulier une hausse plus modérée que celle enregistrée pour l'ensemble des présences des ressortissants hors UE: +1,5% contre +5,6%.

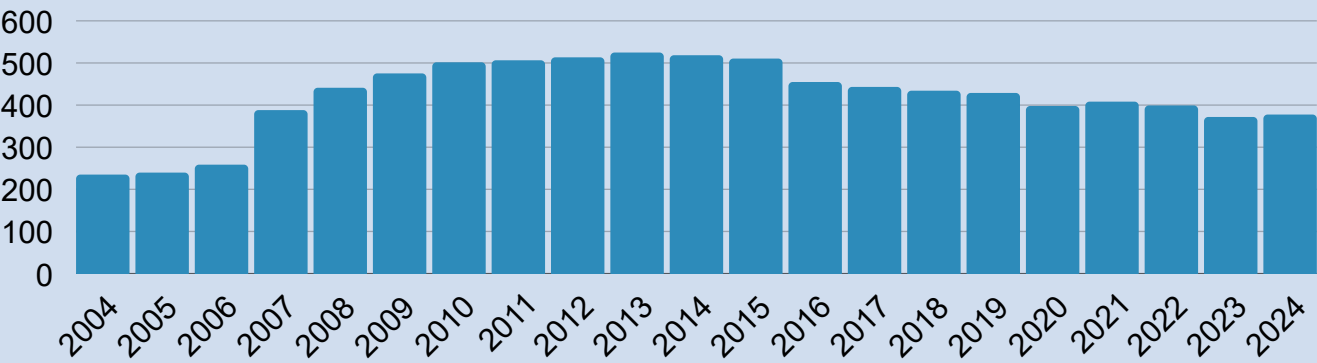
La communauté marocaine se place en **deuxième position dans le classement des principales communautés de ressortissants non membres de l'Union européenne**, soit 9,9% de la population hors UE dans le pays.

377.554
ressortissants en
séjour régulier

9,9%
des ressortissants
hors UE

+1,5%
par rapport au 31
décembre 2023

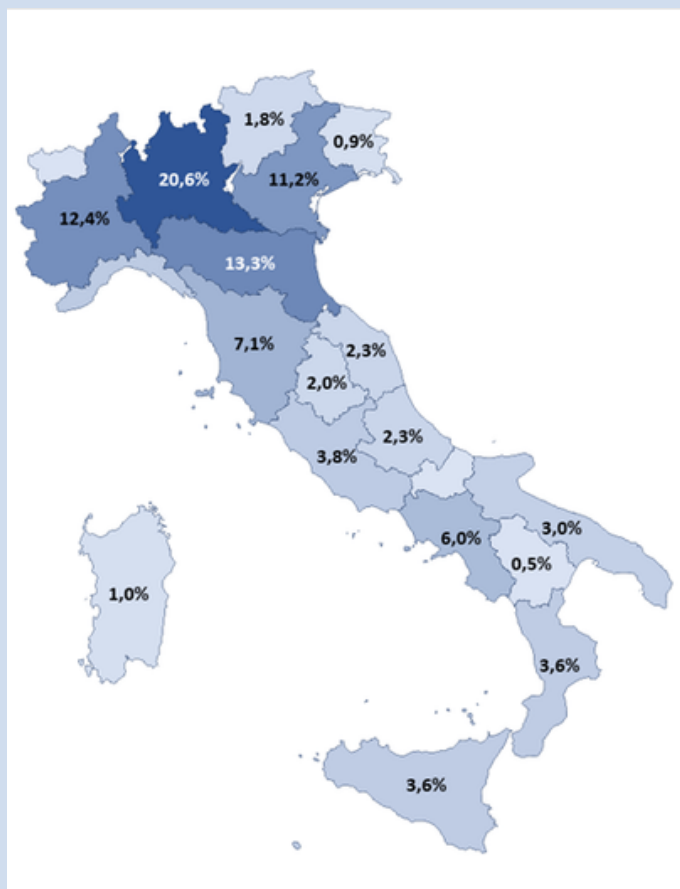
Graphique 3 – Ressortissants en séjour régulier (valeur absolue en milliers). Série historique 2004-2024



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données ISTAT

Répartition territoriale

Carte 1 – Répartition régionale de la communauté (voir %). Données au 31 décembre 2024



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données Istat

Environ les deux tiers des ressortissants marocains se sont installés en Italie du Nord (64,5% contre 59,8%), où se situent également les **trois premières régions d'accueil de la communauté: Lombardie (20,6%), Emilie-Romagne (13,3%) et Piémont (12,4%)**.

La concentration dans le centre du pays est nettement inférieure à celle relevée pour l'ensemble des ressortissants de pays tiers: 15,2% contre 23,1%; par contre, 20,4% de la communauté s'est installée dans le sud et les îles et l'on observe une **forte présence en Campanie** qui accueille sur son sol 6% des Marocains en Italie.

64,5%
Nord

15,2%
Centre

20,4%
Sud

Répartition par genre



71,2%



28,8%

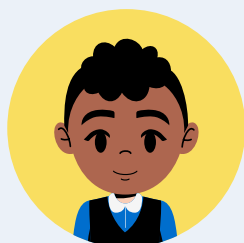
La communauté marocaine présente une **légère surreprésentation masculine**: 55,2% pour les hommes et 44,8% pour les femmes. Cette prédominance masculine est un héritage de l'histoire migratoire de cette communauté qui, à ses débuts, comptait surtout de jeunes hommes venus subvenir aux besoins de leur famille restée au pays. Au fil des années, au fur et à mesure qu'elle atteignait un niveau de stabilité socio-économique adapté, la présence féminine et familiale s'est peu à peu accrue: il suffit de penser qu'au tout début des années 90, les femmes représentaient moins de 10% de la communauté marocaine en Italie.

Répartition par âge et mineurs

Âge moyen
36,9 ans



82.075
mineurs



21,7%
de la
communauté

Les signes de la longue histoire migratoire de la population marocaine en Italie se reflètent également dans la répartition par tranches d'âge, qui fait ressortir une **incidence élevée de mineurs et de personnes âgées**, ce qui témoigne d'une présence importante de noyaux familiaux et de regroupements familiaux. Notamment, les **82.075 mineurs** représentent la **tranche d'âge prédominante**, atteignant une incidence nettement supérieure à celle relevée dans l'ensemble de la population non communautaire, soit 21,7% contre 17,3%. Arrive ensuite la tranche d'âge des 40-49 ans, soit 20,7%, contre 19,1% pour l'ensemble). La part des plus de 60 ans est également légèrement supérieure à celle relevée dans l'ensemble de la population non communautaire, soit 12,9% contre 12,2%.

L'âge moyen de la communauté est toutefois du même ordre que celui de l'ensemble des ressortissants de pays tiers: 36,9 ans contre 37,2 ans.

Le nombre élevé de mineurs au sein de la communauté est également à relier au **taux élevé de natalité** ^[3] (**13,8‰** contre 11‰ pour l'ensemble). Au cours de l'année 2024, 5.708 enfants sont nés en Italie, soit 3,4% des naissances de nationalité non communautaire, un chiffre ayant nettement baissé par rapport à l'année précédente (-11,6%).

Le nombre de **mineurs non accompagnés (MNA)** de nationalité marocaine est également en baisse: au 30 juin 2025, ils étaient **202**, un chiffre inférieur de 9,4% par rapport à l'année précédente. Il s'agit de garçons dans la très grande majorité des cas (90,1%), et de jeunes proches de leur majorité (57,9% âgés de 17 ans).

[3] Le taux de natalité correspond au rapport entre le nombre de naissances au sein d'une communauté ou d'une population pendant une période donnée et la population moyenne sur la même période pour mille.

Mariages mixtes

La communauté marocaine figure au deuxième rang des principales communautés hors UE en matière de mariages mixtes avec des citoyens italiens: En 2023^[4], 1.190 mariages mixtes entre des citoyens marocains et italiens ont été enregistrés (dans la plupart des cas, soit 58,4%, l'épouse était italienne), un chiffre en hausse de 1,1% par rapport à l'année précédente.

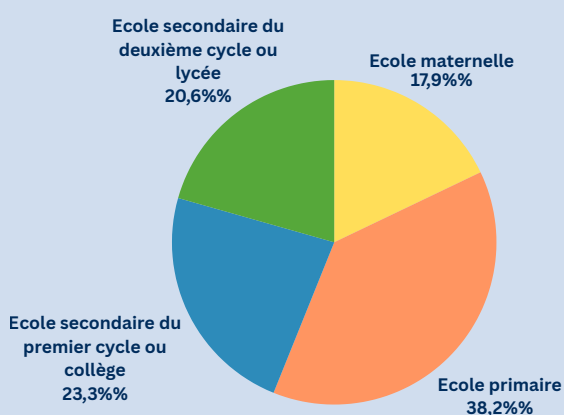
[4] Dernière année pour laquelle la donnée est disponible.

Jeunes et éducation



115.569
élèves marocains

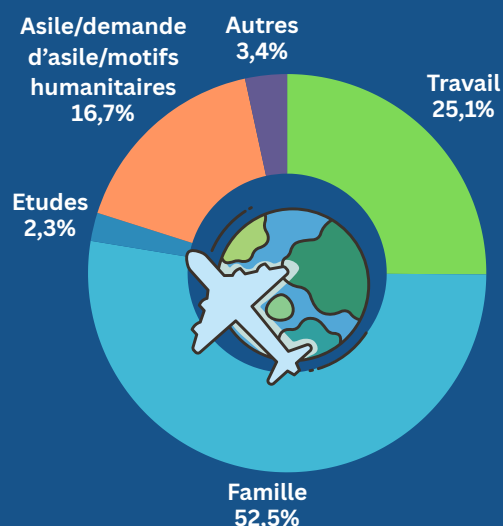
Graphique 4 – Répartition en % par niveau scolaire des élèves de la communauté. Année scolaire 2023/24



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données MIM (Ministère de l'Education et du Mérite italien)

Les arrivées de migrants

Graphique 5 – Nouveaux permis de séjour délivrés en 2024 selon le motif (en %). Données au 31 janvier 2024



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données Istat

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, les **élèves marocains** inscrits dans les écoles italiennes étaient au nombre de **115.569**, soit **15,2% de la population scolaire issue de pays hors UE**. Leur nombre a augmenté de 1,3% par rapport à l'année précédente. Comme pour l'ensemble des élèves hors UE, les élèves marocains sont essentiellement inscrits à l'école primaire, (38,2% contre 36,2%), suivie du collège (23,3% contre 22,5%). La proportion de filles parmi les élèves est similaire à celle de l'ensemble des élèves hors UE (48,7% contre 48,3%) et culmine à 52,5% dans les lycées ou établissements du second degré.

Par rapport à l'importance de la communauté, la présence au sein de l'université se maintient à un niveau modéré : les **étudiants marocains inscrits au cours de l'année universitaire 2023/2024** étaient au nombre de **4.414**, soit 4,2% des étudiants hors UE. Leur nombre a toutefois augmenté de 14,7% par rapport à l'année précédente.

Parmi les jeunes Marocains âgés de 18 à 24 ans, le taux de ceux qui ne suivent pas d'études ni ne travaillent (**NEET**) est élevé et supérieur à la moyenne générale: **37%** contre 24,9% pour l'ensemble des jeunes hors UE et 14,3 de la moyenne italienne. Le décalage entre sexes est très marqué dans ce contexte: le nombre de jeunes filles de 18 à 24 ans exclues du système éducatif et du marché du travail s'élève à 51,1%, contre 19,7% des jeunes du même âge de sexe masculin.

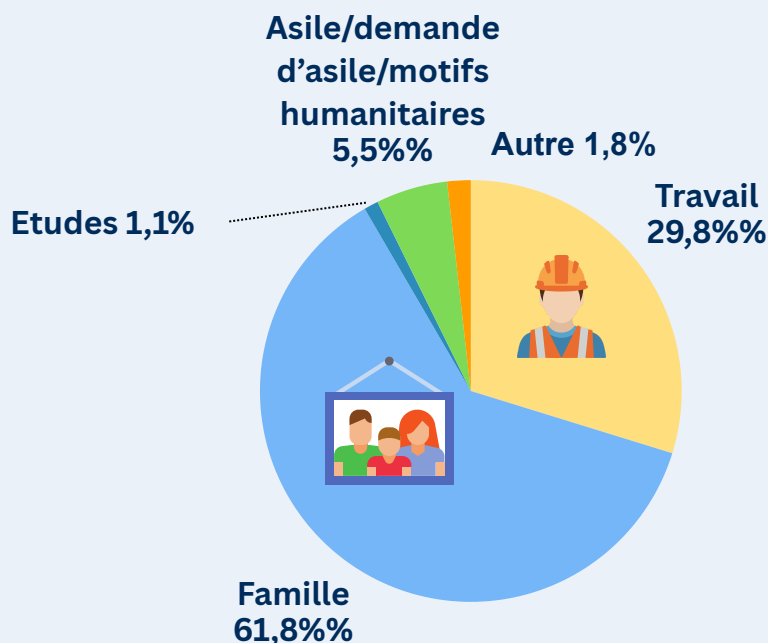
25.776 nouveaux titres de séjour au total ont été délivrés en 2024 à des ressortissants marocains, ce qui place la communauté en deuxième position par le nombre d'arrivées en Italie. Contrairement à la tendance générale, les arrivées de ressortissants marocains ont enregistré une légère augmentation par rapport à l'année précédente (+2,6 contre -12,3%). **Les regroupements familiaux**, qui couvrent plus de la moitié des arrivées (**52,5%**), constituent le **principal motif de délivrance des nouveaux titres de séjour** destinés aux ressortissants marocains. Suit, comme motif de délivrance de nouveaux titres de séjour, le travail, avec une proportion de 25,1%. Egalement significative est la part relative aux demandes ou à l'obtention d'une forme de protection, soit 16,7%. Par rapport à l'année précédente, les arrivées augmentent pour tous les motifs (à l'exception des regroupements familiaux qui chutent de 21,3%); l'augmentation des nouveaux titres de séjour liés à la demande ou à la reconnaissance de l'asile ou autres formes de protection est particulièrement marquée (+93,6%), de même que celle des arrivées pour motif professionnel (+52,2%).

Modalités et raisons du séjour

Graphique 6 - Permis de séjour renouvelables selon le motif de délivrance (voir pourcentage). Données au 31 décembre 2024



61,5%
résidents de
longue durée



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données Istat

L'analyse des titres de séjour de longue durée montre clairement que le processus d'ancrage de la communauté marocaine sur le territoire italien est plutôt avancé: la part des **titres de séjour de longue durée** est de l'ordre de **61,5%**, soit 9 points de pourcentage **en plus par rapport à celle qui a été observée dans l'ensemble de la population non communautaire**, malgré une réduction de 7,6% par rapport à l'année précédente, en raison du nombre important d'arrivées et de l'augmentation qui s'ensuit des permis temporaires.

Les **permis de séjour renouvelables** ont en effet augmenté de 26%. Dans la très grande majorité des cas (61,9%), les titres de séjour attribués à la communauté marocaine sont liés à des **raisons familiales**, qui arrivent en tête, parmi les populations non communautaires. Suit le travail représentant 29,8% des demandes de renouvellement.



27.638
acquisitions de
nationalité

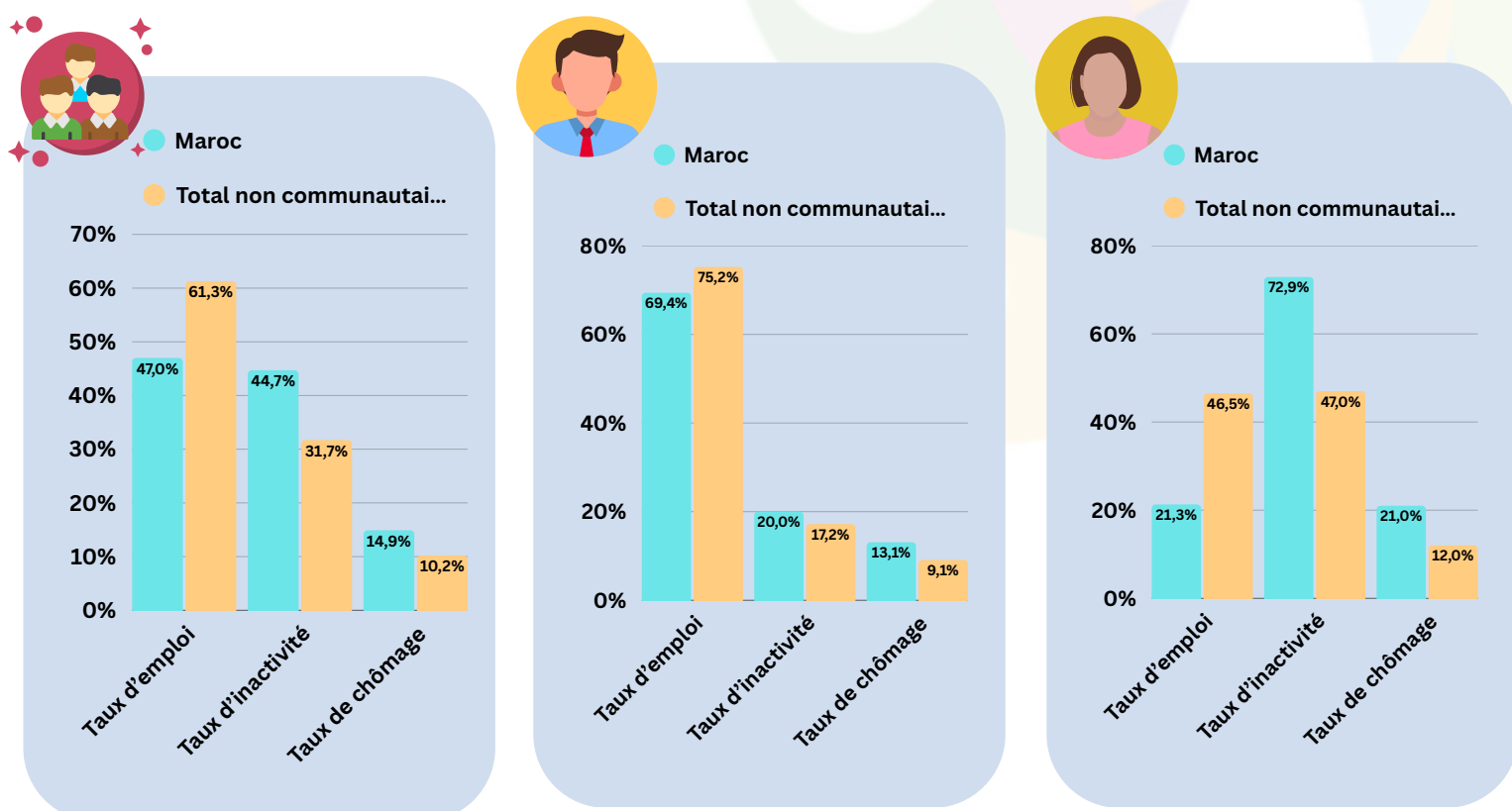
En 2024, **27.638 ressortissants marocains ont obtenu la nationalité italienne** (13,8% du total se référant à des citoyens de pays tiers), principalement **fondée sur la filiation, l'acquisition à l'âge de 18 ans ou le ius sanguinis** (droit du sang), qui représentent 47,2% des cas. La naturalisation concerne 43% des acquisitions de nationalité, tandis que 9,8% seulement sont liées à un mariage avec une citoyenne ou un citoyen italien.

Les principaux indicateurs

La communauté marocaine en Italie affiche des résultats en matière d'emploi inférieurs à ceux de la population non communautaire dans le pays: ainsi, en 2024, le taux d'emploi était de 47% (contre 61,3%), le taux de chômage de 14,9% (il s'élève à 10,2% pour l'ensemble des ressortissants non UE), alors que la proportion d'inactifs âgés de 15 à 64 ans est de 44,7%, contre 31,7%. La communauté marocaine est en **deuxième position** parmi les principales populations non communautaires, **pour le plus faible taux d'emploi et le taux d'inactivité le plus élevé**. Ces indicateurs sont influencés par la **faible participation des femmes** de la communauté au marché du travail: en son sein, on enregistre en effet un écart marqué entre le taux d'emploi masculin (69,4%) et féminin (21,3%). De plus, les femmes marocaines présentent un taux d'inactivité particulièrement élevé: 72,9% contre 20% chez les hommes. Bien que représentant 44,8% des Marocains installés en Italie, les femmes constituent seulement 21,2% des actifs occupés.

La communauté marocaine arrive en seconde position par le nombre d'adhérents aux principaux syndicats en 2023 (soit 10,5% des adhérents hors UE), avec une prépondérance d'inscriptions à la CGIL (47,2%). Sur une estimation de quelque 152.000 travailleurs marocains, les salariés syndiqués sont au nombre de 83.841, soit 55%.

Graphique 7 - Principaux indicateurs du marché du travail selon le genre et la nationalité. Année 2024

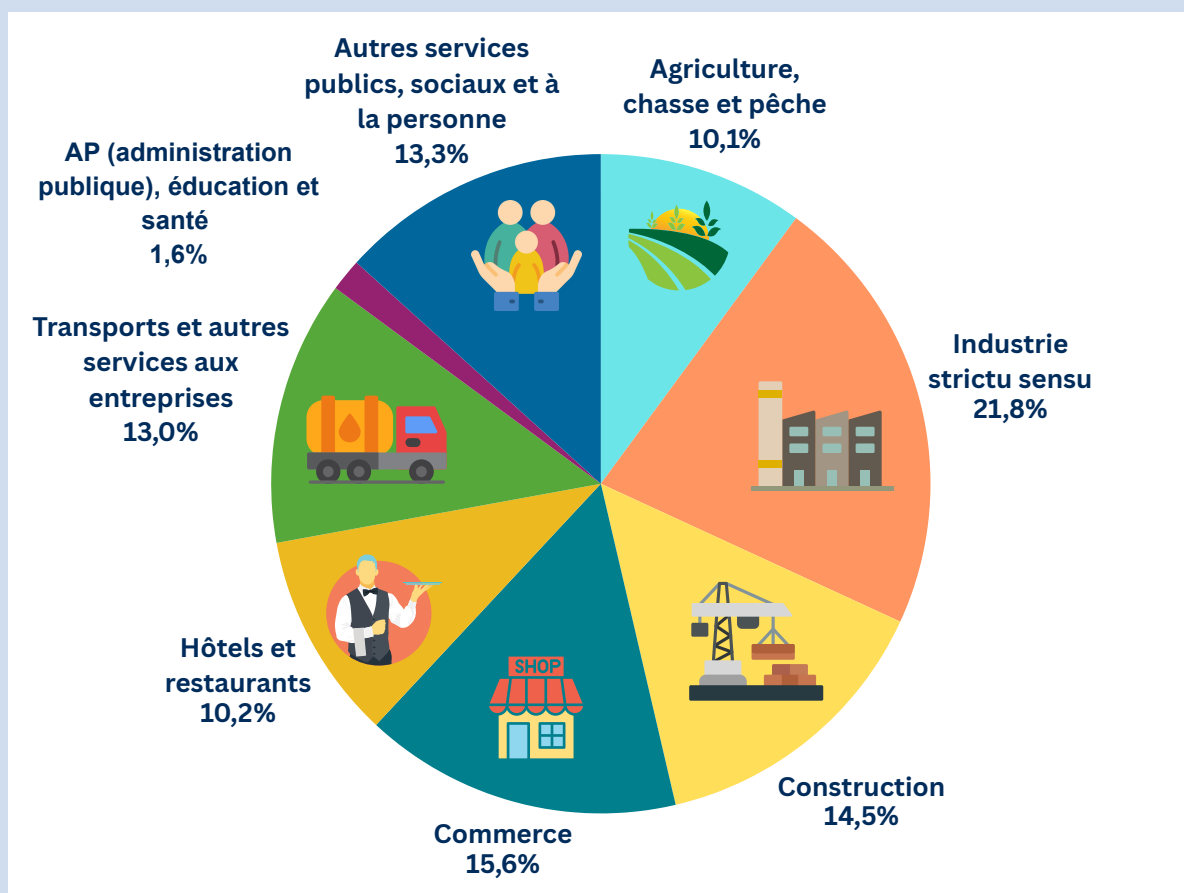


Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données Istat RCFL (enquête statistique sur la population active).

Secteurs d'emploi

Concernant les secteurs d'emploi, la communauté marocaine se distingue par une forte présence dans l'*Industrie strictu sensu*, qui emploie 21,8% des travailleurs marocains. La répartition entre les autres secteurs est assez équilibrée : le second secteur est le *Commerce* avec 15,6%, suivi de la *Construction* (14,5%), *Autres services publics sociaux et à la personne* (13,3%), *Transports et services aux entreprises* (13%), *Hôtels et restaurants* (10,2%) et *Agriculture* (10%).

Graphique 8 - Actifs occupés (15 et plus) par secteur d'emploi (en %). Année 2024



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données Istat RCFL

Les ressortissants marocains ont trouvé une niche spécifique sur le marché du travail italien en se spécialisant dans le travail manuel: le *travail manuel spécialisé* concerne 40,7% des actifs marocains, tandis que 36,2% exercent un *travail non qualifié*.



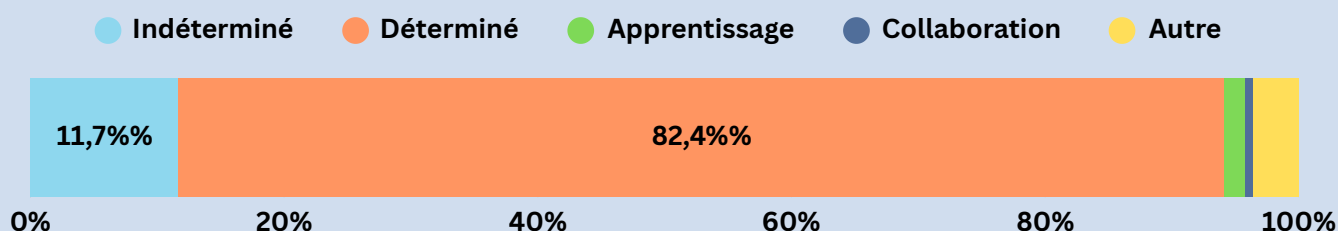
40,7%
**Travail manuel
spécialisé**

Les recrutements

Au cours de l'année 2024, **225.793 nouveaux contrats de travail** ont été conclus en faveur des ressortissants de nationalité marocaine, soit 10,8% du total des nouveaux contrats de travail concernant les ressortissants non-UE. Les contrats à durée déterminée constituent la modalité nettement prédominante, avec 82,4% du total alors que pour les ressortissants non communautaires, elle s'élève à 71,8%. Les contrats à durée indéterminée représentent 11,7%, contre 19,5% pour l'ensemble de la population non-UE, ce qui indique une plus grande précarité professionnelle.

L'**Agriculture et les Services** constituent les deux principaux secteurs d'embauche pour la communauté marocaine (avec des parts respectives de 37,2% et 35,7%), suivis par le secteur de la *Construction* (12,7%). En particulier, la première catégorie professionnelle d'embauche pour cette communauté est celle des **Professions non qualifiées dans l'agriculture, l'entretien des espaces verts, l'élevage, la sylviculture et la pêche**, qui représente 35,2% des contrats: 16,8% des ressortissants non-UE recrutés avec cette qualification sont de nationalité marocaine. La part de cette communauté est encore plus élevée dans la catégorie des *Agriculteurs et des ouvriers spécialisés de l'agriculture, des forêts, de la zootechnie, de la pêche et de la chasse*, soit 19,2%.

Graphique 9 – Ouverture de contrats de travail en faveur de citoyens marocains selon le type de contrat (en %).
Année 2024



Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d'après des données SISC

La part des femmes dans les recrutements s'élève à 20,4%, un pourcentage sensiblement inférieur à celui de l'ensemble des ressortissants non UE (28,7%), ce qui confirme la faible participation des femmes marocaines au marché du travail.

Les **contrats de travail** se référant à des ressortissants marocains et ayant **cessé** en 2024 étaient au nombre de **210.656**. La principale cause de fin de contrat est l'arrivée à échéance du contrat ou la cessation d'activité, à hauteur de 63,6% (contre 57,9% observé pour l'ensemble des non-communautaires), les démissions ou départs volontaires concernent 13%, le licenciement 12,3%, tandis que 10,7% sont dues à d'autres motivations.

Les entreprises

La communauté marocaine, en seconde position par le nombre de personnes, se classe au **premier** rang parmi les principales communautés hors UE **pour le nombre de titulaires d'entreprises individuelles (56.404**, au 31 décembre 2024, soit 14,4% du total), un chiffre en baisse de 3,2% par rapport à l'année précédente. Les titulaires d'entreprises individuelles originaires du Maroc sont des hommes dans la très grande majorité (86,5%). La Lombardie est la région qui accueille le plus grand nombre d'entreprises individuelles marocaines (14,8%), suivie du Piémont (13,8%) et de la Campanie (9,9%).



62,5%
des entreprises
marocaines dans le
commerce

Dans le domaine entrepreneurial, le secteur commercial revêt une importance toute particulière pour la communauté, puisqu'y sont présents 63,9% des titulaires d'entreprises individuelles marocaines (contre 39,9% pour l'ensemble des ressortissants non-UE).

Le second secteur d'investissement pour les entreprises marocaines est celui de la Construction, avec une proportion inférieure à celle observée pour l'ensemble des entreprises individuelles de ressortissants hors UE (17,7% contre 24,6%).

Le système de protection sociale

Les données se référant au recours aux compléments de salaire ^[5] mettent en évidence une bonne intégration de la communauté marocaine dans le tissu socio-professionnel italien: sa part parmi les bénéficiaires non communautaires s'élève à 14,9%.

Les bénéficiaires marocains de la Naspi (prestation chômage) s'élèvent à 55.558, plus de 12% du total. Conformément à la composition démographique de la communauté, assez jeune, le pourcentage de Marocains parmi les bénéficiaires non communautaires de pensions de vieillesse (6,9%) reste relativement faible, mais augmente nettement pour les pensions d'invalidité, soit 15,4%. La communauté est très présente parmi les bénéficiaires hors UE de pensions d'assistance, avec une part de 17%, pourcentage qui grimpe jusqu'à 17,7% pour les indemnités pour invalidité avec besoin d'accompagnement et prestations similaires.

Les données sur le recours aux aides à la famille attestent également d'une présence notable de la communauté marocaine. Ainsi, dans le cas spécifique de l'allocation maternité^[6], une bénéficiaire sur dix est de nationalité marocaine, malgré la faible participation des femmes marocaines au marché du travail. Cette proportion est encore plus élevée pour le congé parental, où la part de la communauté parmi les bénéficiaires hors UE atteint (17%)^[7].

[5] Comprenant la Cassa integrazione straordinaria, la Cassa integrazione en dérogation (mesure adoptée durant la pandémie, pour soutenir les salariés d'entreprises non couvertes par d'autres dispositifs de substitution salariale) et la Cassa Integrazione Ordinaria.

[6] Egalement appelée "indemnité pour congé obligatoire", il s'agit d'une allocation de remplacement de salaire, versée aux salariées qui doivent s'absenter du travail pour cause de grossesse et de post-partum pour un total de 5 mois.

[7] A partir du 1^{er} mars 2022, le décret législatif 230/2021 a introduit l'Allocation unique universelle, une prestation destinée à soutenir les familles ayant des enfants mineurs à charge, ou des enfants majeurs de moins de 21 ans s'ils sont étudiants ou sans emploi, ainsi que des enfants handicapés sans limite d'âge. L'allocation familiale est maintenue pour les familles sans enfants.

Tableau 2 – Bénéficiaires d’amortisseurs sociaux, pensions IVS (invalidité/vieillesse/survivants ou réversion) et d’assistance, transferts monétaires aux ménages appartenant à la communauté examinée et à l’ensemble de la population hors UE – Année 2024

Indemnités	Maroc	Incidence communauté sur total non UE	Total non communautaires	Incidence Non UE sur le total des bénéficiaires
Compléments de salaire				
CIGO (caisse indemnité chômage partiel ordinaire)	13.037	14,9%	87.491	15,5%
CIGS (caisse indemnité chômage partiel extraordinaire)	756	14,6%	5.187	3,2%
CIGD (chômage partiel dérogatoire)	n.d.	n.d.	16	0,7%
Total	13.796	14,9%	92.694	12,7%
Allocation chômage				
Naspi (Prestation chômage)	55.558	12,2%	456.263	16,7%
Pensions IVS				
Vieillesse	4.339	6,9%	62.837	0,5%
Invalidité	2.421	15,4%	15.694	1,8%
Survivants/réversion	3.440	17,7%	37.766	0,9%
Total	10.200	8,8%	116.297	0,7%
Pensions d’assistance				
Pensions et allocations familiales	8.634	16,8%	51.272	6,1%
Pensions d’invalidité civile	6.724	16,3%	41.299	4,0%
Indemnités d’accompagnement et assimilées	8.245	17,7%	46.645	2,1%
Total	23.603	17%	139.216	3,4%
Aide aux familles				
Maternité	3.000	10,2%	29.271	10,2%
Congé parental	5.803	6,4%	34.140	9,5%
Allocations familiales	771	1,5%	5.225	8,3%

Source: Elaboration Sviluppo Lavoro Italia d’après des données INPS - Coordination générale statistique actuarielle

Les envois de fonds des migrants

Les comportements et les décisions financières des citoyens étrangers s'inscrivent dans une dimension spatio-temporelle sur laquelle influent des facteurs subjectifs et objectifs. En termes de pourcentages, les trois quarts (76%) de l'épargne sont placés en Italie et les 24% restants sont envoyés dans le pays d'origine sous forme de remises migratoires. Ces transferts d'argent qui ont pris une ampleur considérable à l'échelle internationale (plus de 900 milliards de dollars en 2024, selon la Banque mondiale), produisent un impact significatif dans les contextes d'origine. Les remises migratoires envoyées par les ressortissants étrangers résidant en Italie ont atteint, en 2024, 8,29 milliards d'euros (Banque d'Italie), avec une croissance très limitée de 1,3%, après plusieurs années où les volumes avaient augmenté de manière significative.

Selon les données de la Banque mondiale, en 2024, les envois d'argent des migrants vers le Maroc ont représenté 8,1% du PIB national. Le pays constitue la troisième destination des flux de transfert d'argent depuis l'Italie avec 7% du total en 2024, soit une augmentation de 2% par rapport à 2023. Lombardie et Emilie-Romagne sont les deux régions d'où proviennent au total 34% des envois d'argent vers le Maroc, suivies par le Piémont (11%) et la Vénétie (11%). Les deux principales villes d'envois de fonds sont Milan (7%) et Turin (6%). Concernant les virements transfrontaliers envoyés par les ressortissants marocains vers leur pays d'origine, les données relevées auprès des banques italiennes mettent en évidence une croissance des volumes de 21% ainsi qu'une réduction du montant moyen de 7% entre 2023 et 2024.

Tableau 3 – Envois d'argent des migrants vers le Maroc

Volume des remises migratoires depuis l'Italie 2024	575,053 (millions d'euros)
Poids sur le total des remises migratoires en provenance d'Italie	6,9%
Variation % 2023-2024	+2,2%
Coût moyen ^[8] d'un envoi de 150 € depuis l'Italie (septembre 2025)	4,75%
Montant moyen des virements transfrontaliers auprès des banques italiennes	4.422€

Source: élaboration CeSPI d'après des données de la Banque d'Italie, www.mandasoldiacasa.it, Observatoire Inclusion financière des migrants

Le processus d'inclusion financière et le bien-être financier

L'inclusion financière, définie comme l'accès et l'utilisation correcte d'une pluralité d'instruments financiers, constitue un facteur déterminant en vue de la mise en place et de la consolidation du processus d'intégration socio-économique d'un individu et de sa famille. Au cœur de ce processus évolutif, se trouve l'accès au compte courant et au système de paiements, auquel s'ajoutent des besoins de plus en plus complexes, satisfaits par toute une série d'instruments financiers, au nombre desquels l'accès au crédit, les investissements, ainsi que les diverses formes d'épargne et de sécurisation du patrimoine personnel accumulé.

Au concept traditionnel d'inclusion financière, s'est progressivement ajouté celui de bien-être financier, un concept multidimensionnel qui renvoie à la capacité d'un individu ou d'une famille de gérer ses ressources économiques dans le présent et pour l'avenir, ce qui lui garantit stabilité et résilience.

[8] Le coût moyen, calculé selon la méthodologie adoptée et certifiée par la Banque mondiale, inclut la somme des commissions et la marge sur le taux de change.

En littérature, ce concept est associé à quatre dimensions^[9]: la capacité de gérer les dépenses courantes de manière durable (avoir le contrôle de ses finances), la capacité d'absorber des chocs imprévus sans pour autant tomber dans des situations de graves difficultés (disposer d'une épargne de précaution), la capacité d'accumuler des économies en vue d'objectifs à moyen et long terme et de planifier son avenir financier en toute sérénité (liberté de faire des choix pour son bien-être). Ces dimensions renvoient non seulement à la disponibilité d'une vaste gamme de produits financiers mais aussi à une éducation financière pertinente qui en constitue le prérequis essentiel.

L'Observatoire national sur l'Inclusion financière, réalisé par le CeSPI en 2010, permet d'observer une série de variables étroitement liées aux dimensions évoquées plus haut. Les deux premiers indicateurs concernent l'éducation financière et numérique. Les niveaux observés restent faibles pour les ressortissants non européens: l'indice d'éducation financière s'établit à 3,8 sur une échelle 0-10, tandis que 46% seulement jugent leurs compétences numériques suffisantes. Un second indicateur clé concerne le taux de bancarisation, à savoir le pourcentage d'adultes titulaires d'un compte courant, première étape du processus. Pour les Italiens, ce taux atteint 97%^[10], tandis que pour les ressortissants étrangers hors UE, il atteignait 90% en 2023, ce qui constitue encore un écart non négligeable. Dans le cas de la communauté marocaine, 25% des adultes sont encore sans compte courant. Un second ensemble de variables permet de représenter la capacité de l'individu à planifier ses objectifs sur le long terme et à gérer ses dépenses de manière durable.

Tableau 4 - Indicateurs d'inclusion financière – Maroc

	2023	2022	2020	Variation 2020-2023	Pourcentage pays hors UE
Taux de bancarisation	75%	69%	75%		90%
Incidence sur le nombre de titulaires de comptes courants					
Livrets d'épargne	101,20%	101,40%	98,50%	(+)	60%
Services de paiement	387,00%	349,20%	328,70%	(+)	303%
Services de financement	36,50%	32,10%	39,00%	(-)	54%
Prêts hypothécaires	6,70%	6,40%	7,40%	(-)	12%
Produits d'épargne/investissement	17,70%	16,50%	19,80%	(-)	25%
Produits d'assurance (Assurance dommages)	26,40%	22,90%	26,70%	(=)	33%
Banque en ligne	81,60%	68,80%	16,90%	(-)	83%

Source: CeSPI – Observatoire de l'Inclusion financière des Migrants

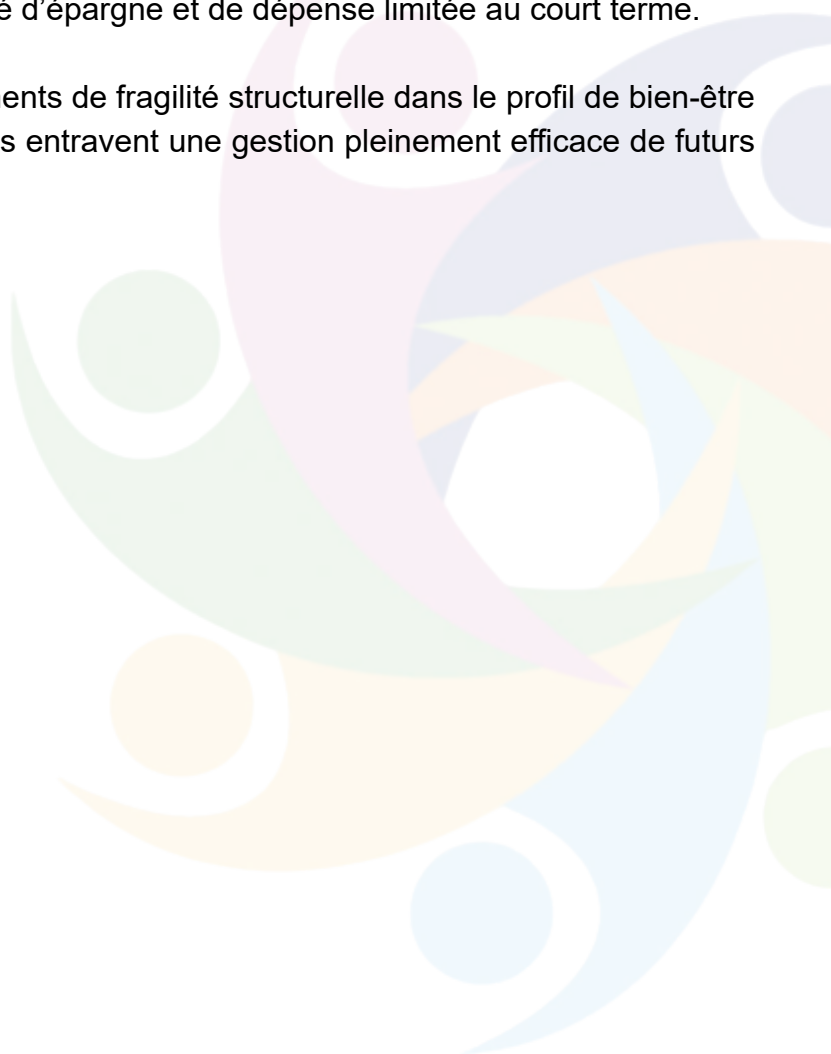
[9] Un système d'indicateurs a été développé en 2015 par le Consumer Financial Protection Bureau (Bureau de protection financière des consommateurs). Voir: *Measuring financial well-being - A guide to using the CFPB Financial Well-Being Scale* (Mesurer le bien-être financier - Guide d'utilisation de l'échelle du bien-être financier du CFPB).

[10] Banque mondiale – *Global Financial Index 2022*.

La lecture transversale des indicateurs entre 2020 et 2023 se révèle particulièrement utile pour comprendre un phénomène qui est, par définition, dynamique et inclut, sur la période 2020-2022, l'impact des chocs liés à la pandémie et à l'inflation. Un impact qui, dans le cas de la communauté marocaine, a concerné tous les indicateurs analysés, y compris l'indice de bancarisation, avec une diminution de 6 points entre 2020 et 2022. Le dernier relevé montre une amélioration des indices, et ce, bien qu'ils n'aient pas encore atteint les niveaux d'avant-crise, ce qui fait ressortir des éléments de fragilité financière à moyen terme.

La comparaison avec la moyenne des citoyens hors UE permet de mettre en évidence certains aspects supplémentaires qui définissent le bien-être financier de la communauté marocaine en Italie. Le livret d'épargne apparaît comme le principal instrument d'épargne: chaque titulaire de compte en détient au moins un; de même, le taux de détention des instruments de paiement est élevé, près de quatre pour chaque titulaire de compte. Pour toutes les autres typologies de produits, le taux de détention est nettement inférieur à la moyenne des ressortissants hors UE, ce qui témoigne d'une inclusion financière incomplète et d'une capacité d'épargne et de dépense limitée au court terme.

L'analyse d'ensemble met en exergue des éléments de fragilité structurelle dans le profil de bien-être financier de la communauté marocaine, lesquels entravent une gestion pleinement efficace de futurs projets.



Note méthodologique

Objet de l'enquête et période de référence

Les Rapports annuels sur les communautés de migrants (éd. 2025) analysent les spécificités des 16 communautés de ressortissants hors UE qui sont les plus nombreuses à être présentes dans le pays, en prenant en compte les caractéristiques socio-démographiques, typologiques, les modes de séjour, la présence au sein du système scolaire et universitaire ainsi que l'insertion dans le monde du travail et l'accès à la protection sociale. Notre ligne éditoriale se compose de 16 Rapports consacrés à chaque nationalité.

La période d'analyse se réfère à l'année 2024, et ce, bien que dans certains secteurs, les dernières données disponibles concernent l'année précédente, 2023; par contre, concernant les Mineurs étrangers non accompagnés (MNA), les données sont actualisées au 30 juin 2025. La période de référence est toujours spécifiée aussi bien dans le texte que dans les titres du tableau ou du graphique de présentation des données en question.

Présentations et sources des données

Cette analyse s'est appuyée sur des données administratives et issues d'échantillons provenant de plusieurs sources. Lorsque cela a été possible, elle a tenu compte de la dimension de genre. Les données relatives aux communautés ont été comparées à celles de l'ensemble des ressortissants hors UE et, le cas échéant, à celles de la population italienne.

Chaque rapport de communauté se compose de deux chapitres principaux (Caractéristiques socio-démographiques et Monde du Travail) et de deux approfondissements, l'un en introduction abordant le contexte du pays d'origine (réalisé par la Banque mondiale) et l'autre, en fin de rapport, sur l'inclusion financière et les transferts de fonds des émigrés (réalisé par Daniele Frigeri du CeSPI).

1. Caractéristiques socio-démographiques. Le premier chapitre analyse les aspects socio-démographiques des communautés, la répartition par âge, la présence de mineurs (et leur intégration dans le système scolaire), les naissances et les mineurs non accompagnés (MNA), les modalités et les raisons du séjour en Italie des ressortissants hors UE, en accordant une attention toute particulière aux nouveaux entrants en 2024. Les sources utilisées sont les suivantes : ISTAT-Ministère de l'Intérieur pour ce qui est des titres de séjour^[11] (au 31 décembre 2024), ISTAT pour les acquisitions de nationalité (2024) et les mariages (2023); ISTAT (estimation 2024) pour les naissances d'étrangers par nationalité; Ministère du Travail et des Politiques sociales – Direction générale des Politiques migratoires et de l'Intégration sociale et professionnelle des migrants (MNA, au 30 juin 2025, uniquement pour les communautés comportant plus de 15 unités); Ministère de l'Education et du Mérite (année scolaire 2023/2024) et Ministère de l'Université et de la Recherche (année universitaire 2023/2024).

[11] Les données sur les ressortissants hors UE en séjour régulier incluent tous les étrangers de pays tiers à l'Union européenne titulaires d'un titre de séjour en cours de validité (permis de séjour ou permis de séjour UE pour les résidents de longue durée).

2. Le monde du travail. Le second chapitre est consacré au thème du travail et de la protection sociale. Les données utilisées dans ce chapitre sont issues de différentes sources: ISTAT, RCFL - Enquête continue sur l'emploi^[12] (moyenne 2024); Ministère du Travail et des Politiques sociales, Système d'Information des Communications obligatoires (SISCO^[13], au 31 décembre 2024); INPS, Coordination générale statistique actuarielle (au 31 décembre 2023); Unioncamere – InfoCamere, Movimprese^[14] (au 31 décembre 2024, pour les entreprises détenues par des étrangers); données des principales organisations syndicales (CGIL, CISL, UIL, UGL) concernant les adhérents de nationalité étrangère (2023).

[12] La RCFL de l'ISTAT est une enquête menée sur un échantillon trimestriel de personnes résidant en Italie et inscrites dans les registres communaux ; elle ne recueille donc pas d'informations concernant les étrangers non résidents, même lorsqu'ils sont titulaires d'un titre de séjour. Autrement dit, l'univers d'observation se limite à la population étrangère en situation régulière inscrite à l'état civil. En effet, les personnes en situation irrégulière ou celles qui, bien que régulières, ne résident pas sur le territoire italien ne sont pas prises en compte dans l'enquête de l'ISTAT. Par ailleurs, en raison de la nature échantillonnale de l'enquête, la variable du genre n'a pas été utilisée pour analyser les dimensions pour lesquelles la représentativité statistique n'était pas garantie (moins de 1 000 unités).

[13] Le SISCO collecte des données relatives aux flux d'emploi concernant l'emploi salarié, l'emploi associé, les stages ainsi que d'autres expériences professionnelles prévues par la législation en vigueur. L'univers de référence exclut les contrats de travail relevant des forces armées, ceux concernant des personnels de haut niveau, ainsi que les personnes inscrites sur les registres de la marine marchande. Enfin, les relations de travail correspondant aux activités socialement utiles (LSU) n'ont pas été prises en compte parmi les activités ouvertes et clôturées.

[14] Les données Unioncamere prennent en compte le pays de naissance du chef d'entreprise et non pas sa nationalité.

